



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
de Normandie

**Récépissé de déclaration de changement de dénomination sociale
site soumis à autorisation
n° UBDEO/ERA/22/176 en date du 15 décembre 2022
Société JNTL Consumer Health (France) sur la commune de
Val de Reuil**

Le préfet de l'Eure

VU

le Code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V et notamment l'article R 512-68,

l'arrêté préfectoral du 14 février 2005 autorisant la société JANSSEN - CILAG à exploiter une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Val de Reuil (27100),

CERTIFIE

Avoir reçu le 4 octobre 2022 le porter à connaissance de changement de dénomination sociale de JANSSEN-CILAG, complétée le 29 novembre 2022 par la société JNTL Consumer Health (France) SAS dont le siège social est situé à Val de Reuil (27100), campus de Maigremont, Chaussée du Vexin pour une installation exploitée à la même adresse.

ARTICLE 1 - CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE

Ancienne dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	JANSSEN - CILAG
SIÈGE SOCIAL	Campus de Maigremont – Chaussée du Vexin – 27100 Val de Reuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Campus de Maigremont – Chaussée du Vexin – 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	562 033 068 00114
PRÉSIDENTE	BLANC Delphine

Nouvelle dénomination sociale :

SOCIÉTÉ	JNTL Consumer Health (France) SAS
SIÈGE SOCIAL	Campus de Maigremont – Chaussée du Vexin – 27100 Val de Reuil
ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT	Campus de Maigremont – Chaussée du Vexin – 27100 Val de Reuil
SIRET ÉTABLISSEMENT	908 461 916 00029
PRÉSIDENTE	BLANC Delphine

ARTICLE 2 - ARRÊTÉS APPLICABLES

Sont notamment applicables à l'établissement les prescriptions qui le concernent des textes cités ci-dessous.

Dates	Textes
14/02/05	Arrêté préfectoral d'autorisation
21/03/11	Arrêté préfectoral complémentaire n°D1-B1-11-082
31/05/21	Arrêté préfectoral UBDEO-ERA-21-57 relatif à la gestion optimisée des flux d'eau

Il est de la responsabilité de l'exploitant de se référer aux arrêtés ministériels en vigueur, relatifs aux prescriptions générales, applicables au titre des rubriques de son activité.

Pour le préfet et par délégation,

La secrétaire générale de la préfecture

A blue ink signature consisting of several loops and a horizontal line at the end.

Isabelle DORLIAT-POUZET